



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
12.02.2014 Bulletin 2014/07

(51) Int Cl.:
B65D 5/68 (2006.01) **B65D 5/18** (2006.01)
B65D 5/32 (2006.01) **B65D 5/52** (2006.01)
B65D 5/54 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **13179649.2**

(22) Date de dépôt: **07.08.2013**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(71) Demandeur: **DS Smith Packaging France**
68320 Kunheim (FR)

(72) Inventeur: **Delmée, Emmanuel**
60000 Tille (FR)

(74) Mandataire: **Gevers France**
41, avenue de Friedland
75008 Paris (FR)

(30) Priorité: **07.08.2012 FR 1257658**

(54) **Emballage présentoir d'articles**

(57) L'invention concerne un emballage (1) pour le conditionnement d'articles (3), notamment d'articles plats, tels que des cahiers, comprenant une barquette (5) avec une paroi de fond et des parois latérales, dans laquelle sont logés les articles (3) et une coiffe supérieure (7) destinée à couvrir la barquette (5). Il est caractérisé

en ce que la barquette (5) est pourvue sur au moins sa paroi de fond (11) d'une ligne de prédécoupe (13) apte à être déchirée et constituer une ouverture (9) distribution à la vente des articles (3), et d'éléments de calage (17, 19) aptes à supporter la barquette avec la paroi de fond en position inclinée, lesdits éléments de calage (17, 19) étant issus de la paroi de l'emballage.

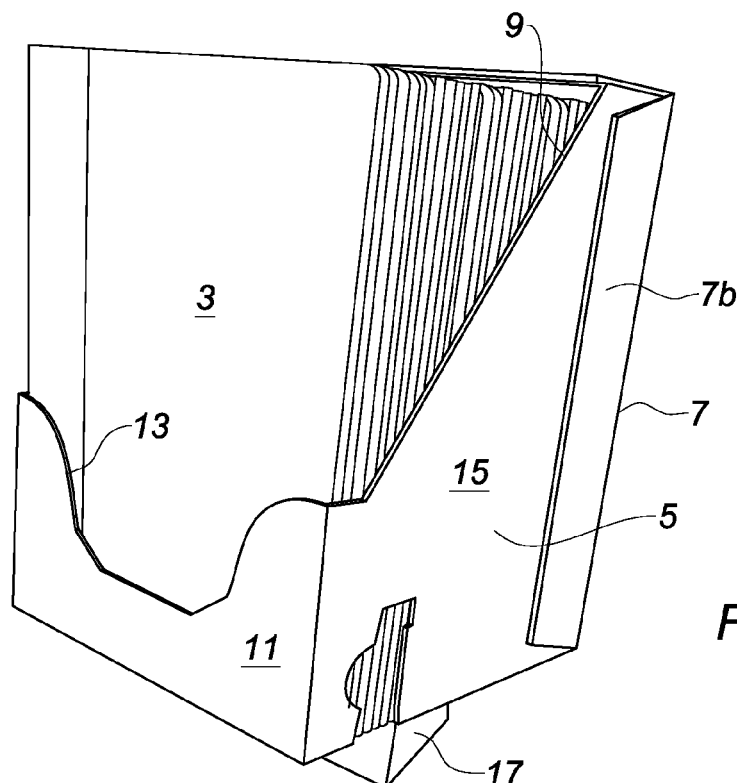


Fig. 2

Description

[0001] La présente invention porte sur un emballage présentoir d'articles, notamment un emballage de conditionnement d'articles apte à être transformé en emballage de présentation des articles, par exemple pour leur présentation à la vente.

Art antérieur

[0002] On connaît des emballages pour le conditionnement et le transport d'articles d'imprimerie, tels que des cahiers, réalisés à partir d'une barquette de matière semi rigide, tel le carton ondulé, par des machines formatrices de barquettes. De tels emballages pourvus d'une barquette contenant les articles et d'une coiffe supérieure couvrant la barquette assurent un conditionnement économique desdits articles. Néanmoins, les articles doivent être sortis de leur emballage pour être présentés à la vente, notamment sur les rayons de libre service des magasins de vente. Cette manœuvre de transfert des articles est coûteuse en main d'œuvre.

[0003] On connaît par ailleurs des caisses présentoirs d'articles, obtenues par exemple à partir de caisses américaines convenablement prédécoupées à leur partie supérieure. Néanmoins, de telles caisses ne conviennent pas à la présentation d'articles plats, tels que des cahiers.

[0004] La présente demande a pour objet de remédier à ces inconvénients en tout ou partie.

Exposé de l'invention

[0005] A cet effet, il est proposé un emballage pour le conditionnement d'articles, notamment d'articles plats, tels que des cahiers, comprenant une barquette, avec une paroi de fond, dans laquelle sont logés les articles, et une coiffe supérieure destinée à couvrir la barquette, emballage **caractérisé en ce que** la barquette est pourvue sur au moins sa paroi de fond d'une ligne de prédécoupe apte à être déchirée et constituer une ouverture de distribution à la vente des articles, l'emballage étant en outre pourvu d'éléments de calage aptes à supporter la barquette avec la paroi de fond en position inclinée, par exemple selon un angle de 5 à 15 degrés.

[0006] Il résulte de cette disposition que les articles conditionnés à plat dans ledit emballage sont, une fois l'emballage mis en position de présentation à la vente des articles, disposés dans une présentation favorable à leur visibilité, accès et vente.

[0007] Cette ouverture de distribution est obtenue par rotation de l'emballage, notamment à angle droit de la position normale de conditionnement des articles, le fond de la barquette formant alors une face de présentation des articles.

[0008] Lesdits éléments de calage sont issus de la paroi de l'emballage, par exemple de pliage de parties de la paroi convenablement prédécoupées, pliées et attachées pour soutenir la barquette inclinée et l'empêcher

de basculer, notamment à vide.

[0009] En particulier, les dits éléments de calage comprennent trois éléments, respectivement deux éléments, de préférence identiques, disposés proches des bords avant et latéraux de la barquette destinés à relever la partie avant de la barquette, et un élément sur le côté arrière de l'emballage, de préférence médian, destiné à empêcher le basculement arrière de la barquette en présentation.

[0010] Ces éléments sont avantageusement des volets issus de prédécoupe de la paroi, pliage, de préférence à angle droit de la paroi et attache de chacun desdits volets à l'emballage.

[0011] Avantageusement, la coiffe est un couvercle de la barquette, solidarisé en fermeture à la barquette, par exemple collé à cette dernière. Un tel couvercle contribue à maintenir, voire supporter les articles dans l'inclinaison de la barquette.

[0012] L'invention concerne également un flan constitutif de la barquette et un flan constitutif du couvercle.

[0013] Selon une forme de réalisation adaptée à une emballage parallélépipédique rectangle ou proche, ledit flan de barquette est rectangulaire. Il comporte trois parties rectangulaires adjacentes l'une à l'autre sur la longueur du flan, respectivement une partie médiane correspondant au fond de la barquette et deux parties latérales, disposées de part et d'autre de la partie médiane et correspondant aux côtés de longueur ou largeur de la barquette, et des volets disposés de part et d'autre desdites parties rectangulaires, transversalement à la direction d'extension en longueur ou largeur du flan, et destinés à former les côtés de largeur ou longueur de la barquette, respectivement. Les dites parties et volets du flan sont délimités l'un de l'autre par des lignes de refoulement du carton permettant leur pliage.

[0014] Ce flan comporte une ligne de prédécoupe formée avantageusement en triangle sur lesdites parties rectangulaires, de préférence développée selon un plan de symétrie médian du flan. La partie circonscrite par cette ligne de prédécoupe (triangle) est de préférence destinée à être ôtée.

[0015] Cette ligne de prédécoupe peut être pourvue d'ouvertures, telles des ouvertures pour le passage du doigt, disposées régulièrement sur sa longueur, facilitant son accès en déchirure.

[0016] Cette ligne de prédécoupe comporte en particulier des points de rupture de la paroi.

[0017] Deux lignes de prédécoupe correspondant aux deux éléments destinés à relever la partie avant de la barquette, sont également formées en partie dans chacune desdites parties rectangulaires correspondant aux côtés de longueur ou largeur de la barquette, et en partie dans chacun des volets attenants destinés à former les côtés de largeur ou longueur de la barquette, respectivement.

[0018] Ces lignes de prédécoupe peuvent être pourvues au moins d'une ouverture, telle une ouverture pour le passage du doigt, facilitant l'accès en vue de la pré-

hension et pliage du volet extrait correspondant. Elles sont disposées proches de la ligne de pliage de la paroi de fond et du côté attenant de largeur ou longueur de la barquette, de préférence opposées l'une à l'autre en symétrie par rapport à un plan médian du flan.

[0019] Elles peuvent comporter une partie prédécoupée apte à être pliée selon une ligne d'attache ou ligne de pliage du volet support et à être attachée à ce volet à l'aide d'un crochet engagé en prise dans une ouverture complémentaire du volet.

[0020] Selon cette forme de réalisation, le flan de couvercle comporte une partie rectangulaire formant la paroi proprement dite du couvercle et des volets disposés de part et d'autre de cette dernière et destinés à former les côtés du couvercle, lesquels sont destinés à être solidarisés aux parois latérales de la barquette, de préférence collés aux parois latérales de la barquette, à l'extérieur de celles ci.

[0021] Une ligne de prédécoupe correspondant à l'élément sur le côté arrière de l'emballage, destiné à empêcher le basculement arrière de la barquette en présentation, est formée dans la partie rectangulaire formant paroi proprement dite du couvercle. Cette ligne de prédécoupe comprend une partie de découpe, associée à au moins une ouverture de passage du doigt pour son extraction et à une partie d'attache ou de pliage destinée à permettre le pliage du volet issu de la partie découpe. Ce volet dit anti basculement peut avoir une forme triangulaire dont le côté de base croise de préférence la ligne de bord de la partie rectangulaire, étant destiné à s'appliquer contre une paroi support de l'emballage.

[0022] Cette ligne de prédécoupe est avantageusement associée à une autre ligne de prédécoupe définissant une patte d'attache du volet anti basculement. Cette patte coopère avec le volet anti basculement, en pliage, étant de préférence pourvue d'une encoche dans laquelle vient s'engager en verrouillage le volet anti basculement plié.

[0023] L'emballage selon l'invention est avantageusement réalisé par une machine de formage des flans précités.

[0024] Selon un autre aspect, l'invention porte également sur une nouvelle utilisation d'un emballage de conditionnement d'articles, pourvu d'une barquette et d'une coiffe ainsi que d'une ouverture de présentation des articles découverte par déchirure d'une ligne de prédécoupe prévue dans sa paroi, cette ouverture étant configurée pour former une face de présentation des articles, par exemple après rotation de l'emballage, notamment à angle droit de la position normale de conditionnement des articles.

Brève description des figures

[0025] Un mode de réalisation de l'invention est décrit ci-après plus en détail, à titre non limitatif, en référence aux figures annexées sur lesquelles:

La figure 1 montre en perspective un emballage conforme à l'invention logeant des articles de type cahier;

La figure 2 montre selon une vue en perspective avant l'emballage de la figure 1 en position de présentation des articles à la vente;

La figure 3 montre selon une vue en perspective arrière l'emballage de la figure 1 en position de présentation des articles à la vente;

La figure 4 montre selon une vue en perspective agrandie un élément de calage avant de l'emballage de la figure 1 ;

La figure 5 est une vue en plan d'un flan de la barquette de l'emballage de la figure 1 ; et

La figure 6 est une vue en plan d'un flan du couvercle de la barquette de l'emballage de la figure 1.

Description détaillée de modes de réalisation de l'invention

[0026] Des références numériques identiques sont utilisées pour désigner des éléments identiques ou analogues.

[0027] Avec référence au dessin, il est présenté un emballage 1 pour le conditionnement d'articles 3, notamment d'articles plats d'imprimerie, tels que des cahiers disposés à plat, comme on le voit à la figure 1. L'emballage 1 est ici en position normale de conditionnement des articles 3.

[0028] Cet emballage 1 comprend une barquette 5 dans laquelle sont logés les articles 3, et une coiffe supérieure ou couvercle 7 destiné à couvrir la barquette 5 et la fermer. L'emballage 1 a ici une conformation parallélépipédique rectangle ou proche.

[0029] L'emballage 1, tel qu'on le voit à la figure 2, est disposé en position de présentation à la vente des articles. Cet emballage est alors pourvu d'une ouverture 9 de présentation des articles sur la barquette 5. Ces derniers sont alors posés à chant en situation sensiblement verticale. L'emballage 1 a été tourné à angle droit de sa position normale de conditionnement, et le fond 11 de la barquette forme alors une face de présentation frontale des articles.

[0030] Ainsi, les articles n'ont pas à être déballés de l'emballage pour leur vente, lequel ainsi tourné en présentation étant par exemple disposé directement sur les rayons de vente des magasins de vente en libre service. En outre, une telle présentation des articles facilite la visibilité et l'accès des articles.

[0031] Cette ouverture 9 résulte d'une ligne de prédécoupe 13 formée sur au moins la paroi de fond 11 et éventuellement les parois latérales 15 de la barquette (voir aussi la figure 5). Cette ligne de prédécoupe 13 est en effet apte à être déchirée pour constituer l'ouverture 9 de distribution de l'emballage, découvrant, après ladite rotation à angle droit de l'emballage, au moins en partie lesdits articles, pour leur présentation à la vente.

[0032] Plus particulièrement, les articles 3 sont légè-

rement inclinés, l'emballage 1 étant incliné au moyen d'éléments de calage 17 inclinant la barquette vers l'arrière, dans la présentation pour la vente. Un élément anti basculement 19 de la barquette est également prévu sur le couvercle 7. L'accès desdits articles est encore davantage favorisé dans cette inclinaison, laquelle est ici relativement faible, par exemple selon un angle de 5 à 15 degrés d'angle, comme on le voit sur les figures 2 et 3. Le couvercle 7 supporte alors les articles 3 dans leur inclinaison arrière.

[0033] Les éléments de calage 17 et anti basculement 19 sont issus de la paroi de l'emballage, comme on le voit aux figures 3 et 4, par exemple issus de pliage de parties de la paroi convenablement prédécoupées, pliées et attachées pour soutenir la barquette inclinée et l'empêcher de basculer, notamment à vide.

[0034] Ces éléments de calage et anti basculement sont constitués par trois éléments, respectivement deux éléments 17, ici identiques, disposés proches des bords avant et latéraux de la barquette relevant la partie avant de la barquette, et un élément 19 sur le côté arrière ou couvercle 7, médian, empêchant le basculement arrière à vide de la barquette.

[0035] L'emballage ainsi défini est réalisé mécaniquement au moyen d'une machine dite formeuse de barquettes à partir de flans en carton ondulé constitutifs de l'emballage, à savoir un flan 21 constitutif de la barquette 5 et un flan 23 constitutif du couvercle 7.

[0036] Le flan 21 est rectangulaire. Il peut comporter trois parties rectangulaires adjacentes l'une à l'autre sur la longueur du flan, respectivement une partie médiane 11 correspondant au fond de la barquette et deux parties latérales 15, disposées de part et d'autre de la partie médiane 11 et correspondant aux côtés de longueur de la barquette, et des volets 25 disposés de part et d'autre desdites parties rectangulaires, transversalement à la direction de longueur du flan, et destinés à former les côtés de largeur de la barquette. Ces parties 11, 15 et volets 25 sont délimités l'un de l'autre par une ligne de refoulement 26 du carton, en trait interrompu, permettant le pliage de ces parties ou volets entre eux.

[0037] Ce flan 21 comporte avantageusement une ligne de prédécoupe 13 formée en triangle ou proche sur lesdites parties rectangulaires, développée de préférence selon un plan de symétrie médian P du flan.

[0038] Cette ligne de prédécoupe 13 est pourvue d'ouvertures 13a, telles des ouvertures pour le passage du doigt, disposées régulièrement sur sa longueur, facilitant l'accès en vue de sa rupture.

[0039] Cette ligne de prédécoupe 13 comporte des parties de points de rupture 13b et des parties de découpe 13c de la paroi. Notamment, la partie de paroi intérieure à la ligne de prédécoupe 13 est destinée à être ôtée.

[0040] Deux lignes de prédécoupe 27 correspondant aux deux éléments 17 destinés à relever la partie avant de la barquette, sont également formées en partie dans chacune desdites parties rectangulaires 15 correspon-

dant aux côtés de longueur de la barquette et en partie dans chacun des volets attenants 25 destinés à former les côtés de largeur de la barquette.

[0041] Ces lignes de prédécoupe 27 sont pourvues au moins d'une ouverture 27a, telle une ouverture pour le passage du doigt, facilitant l'accès en vue de la préhension et pliage du volet correspondant 17a, lequel est plié selon une ligne 27b d'attache ou pliage du volet. Les lignes 27 sont disposées proches chacune de la ligne de pliage 26 du fond 11 et des côtés 15 correspondant au bord de la paroi de fond 11 de la barquette, étant opposées l'une à l'autre en symétrie par rapport au plan médian P du flan.

[0042] Ces lignes de prédécoupe 27 circonscrivent la partie prédécoupée 17a dans le côté 15 et dans le volet 25, destinée à être pliée sensiblement à angle droit du côté 15 selon la ligne d'attache 27b, puis la partie de découpe 17a' comprise dans le côté 15 est repliée selon la ligne de bord ou pliage 26 du côté 15 pour être attachée par son extrémité au volet 25 à l'aide d'un crochet 29 engagé en prise dans une ouverture complémentaire 31 du volet. Ce faisant, il est formé un élément de calage 17 en L attaché au volet 25.

[0043] Le flan de couvercle 23 comporte une partie rectangulaire 7a formant la paroi proprement dite du couvercle 7 et des volets 7b disposés de part et d'autre de la partie 7a suivant une ligne de refoulement du carton permettant le pliage des volets 7b par rapport à la partie 7a. Les volets 7b sont destinés à former les côtés du couvercle, lesquels sont destinés à être solidarisés aux parois latérales 15, 25 de la barquette, par exemple collés à l'extérieur des parois latérales de la barquette.

[0044] Une ligne de prédécoupe 33 correspondant à l'élément 19 sur le côté arrière de l'emballage, destiné à empêcher le basculement arrière de la barquette en présentation, est formée dans la partie rectangulaire 7a formant paroi proprement dite du couvercle. Cette ligne de prédécoupe 33 comprend une partie de découpe 33a, associée de préférence à au moins une ouverture 33b de passage du doigt pour son extraction, et à une partie d'attache ou pliage 33c destinée à permettre le pliage du volet 19a issu de la partie découpe 33a. Ce volet 19a a une forme triangulaire, étant destiné à s'appliquer par sa base contre une paroi support, par exemple de rayon de vente, de l'emballage.

[0045] Cette ligne de prédécoupe 33 est avantageusement associée à une autre ligne de prédécoupe 35 définissant une patte d'attache 37 du volet anti basculement 19. Cette patte 37 coopère avec le volet anti basculement 19, en pliage selon une ligne de pliage 35a perpendiculaire à la ligne 33c, étant pourvue d'une encoche 37a dans laquelle vient s'engager en verrouillage le volet anti basculement 19 plié.

[0046] La mise en forme de l'emballage est à présent décrite. Elle résulte de la description précédente.

[0047] Il s'agit dans un premier temps de former la barquette 5.

[0048] Les côtés de longueur 15 sont pliés à angle droit

du côté de fond 11, l'un en regard de l'autre, puis les volets de largeur 25 attenants aux côtés de longueur 15 sont pliés à angle droit de chacun de ces derniers, et enfin les volets de largeur 25 attenants au fond 11 sont pliés à angle droit du fond, étant rabattus et collés sur les deux autres volets de largeur 25 mis bout à bout.

[0049] La barquette 5 étant à présent formée, les articles 3 peuvent être introduits dans la barquette par son ouverture supérieure.

[0050] Il s'agit à présent de former le couvercle 7.

[0051] Ce dernier est obtenu en pliant à angle droit les volets de côté 7b de la paroi de couvercle 7a et en collant ces volets 7b sur les côtés 15, 25 de la barquette.

[0052] Une fois le couvercle 7 collé sur la barquette 5, les articles 3 sont enfermés conditionnés dans l'emballage obtenu. Ils peuvent alors être transportés dans cet emballage.

[0053] L'emballage étant à un rayon de vente de magasin, l'opérateur ouvre l'ouverture 9 en déchirant la ligne de prédécoupe correspondante 13. L'ouverture est alors ôtée, ce qui ôte simultanément les volets de largeur 25 circonscrits par cette ouverture, à savoir les volets de largeur supérieurs 25 sur le flan de la figure 5.

[0054] Les éléments de calage avant 17 sont à présent développés en agissant sur les lignes de prédécoupe correspondantes 27. La partie prédécoupée 17a est pliée sensiblement à angle droit du côté 15 correspondant selon la ligne d'attache 27b, puis la partie de découpe du côté 17a' est repliée selon la ligne de bord 26 du côté pour être attachée par son extrémité à ce volet à l'aide de son crochet 29 engagé en prise dans l'ouverture complémentaire 31 du volet.

[0055] Le volet anti basculement 19 est ensuite développé en repliant à angle droit du couvercle la partie prédécoupée triangulaire correspondante 19a et en l'attachant à la patte d'attache associée 37, elle-même pliée à angle droit, par engagement sur son encoche 37a.

[0056] L'emballage ainsi équipé peut alors être disposé sur le rayon de vente, étant convenablement tourné, sensiblement à angle droit de sa position normale de conditionnement des articles, pour que son ouverture 9 soit en face avant du rayon et en extension frontale de la barquette. La barquette est dans une inclinaison arrière faible par les éléments de calage 17, les articles 3 étant supportés par le fond 11.

[0057] Des variantes de réalisation peuvent être imaginées dans le cadre de l'invention, selon lequel l'emballage pourrait avoir une conformation autre que parallélépipédique rectangle, par exemple partiellement cylindrique,

[0058] Par ailleurs, les formes des éléments de calage peuvent être diverses.

Revendications

1. Emballage (1) pour le conditionnement d'articles (3), notamment d'articles plats, tels que des cahiers,

comprenant une barquette (5) avec une paroi de fond et des parois latérales, dans laquelle sont logés les articles (3) et une coiffe supérieure (7) destinée à couvrir la barquette (5), **caractérisé en ce que** la barquette (5) est pourvue sur au moins sa paroi de fond (11) d'une ligne de prédécoupe (13) apte à être déchirée et constituer une ouverture (9) de distribution à la vente des articles (3), et d'éléments de calage (17, 19) aptes à supporter la barquette avec la paroi de fond en position inclinée, lesdits éléments de calage (17, 19) étant issus de la paroi de l'emballage.

2. Emballage selon la revendication précédente, comprenant des éléments de calage issus de pliage de parties de parois (15, 25, 7a) convenablement prédécoupées, pliées et attachées pour soutenir la barquette en position inclinée.
3. Emballage selon la revendication précédente comprenant des éléments de calage issus de pliage de parties prédécoupées de parois latérales (15, 25) de la barquette.
4. Emballage selon la revendication 2 comprenant des éléments de calage issus de pliage de parties prédécoupées de la coiffe (7a).
5. Emballage (1) selon la revendication 4, dans lequel la coiffe est un couvercle (7) de la barquette (5), solidarisé en fermeture à la barquette, par exemple collé à cette dernière, l'emballage étant issu d'un flan (21) constitutif de la barquette (5) et d'un flan (23) constitutif du couvercle (7).
6. Emballage (1) selon la revendication 5, étant parallélépipédique rectangle ou proche, dans lequel le flan (21) de la barquette comporte trois parties rectangulaires adjacentes l'une à l'autre sur la longueur ou largeur du flan, respectivement une partie médiane (11) correspondant au fond de la barquette et deux parties latérales (15), disposées de part et d'autre de la partie médiane (11) et correspondant aux côtés de longueur ou largeur de la barquette, et des volets (25) disposés de part et d'autre desdites parties rectangulaires (11, 15), transversalement à la direction d'extension en longueur ou largeur du flan (21), et destinés à former respectivement les côtés de largeur ou longueur de la barquette, le flan (21) comportant une ligne de prédécoupe (13) formée en triangle sur lesdites parties rectangulaires.
7. Emballage (1) selon la revendication 6, dans lequel le flan (21) de la barquette comporte des lignes de prédécoupe (27) correspondant aux deux éléments (17) destinés à relever la partie avant de la barquette, formées en partie dans chacune desdites parties rectangulaires (15) correspondant aux côtés de lon-

gueur ou largeur de la barquette, et en partie dans chacun des volets attenants (25) destinés à former les côtés de largeur ou longueur de la barquette, respectivement.

5

8. Emballage (1) selon la revendication 6 ou 7, dans lequel le flan de couvercle (23) comporte une partie rectangulaire (7a) formant la paroi proprement dite du couvercle et des volets (7b) disposés de part et d'autre de cette dernière et destinés à former les côtés du couvercle (7), lesquels sont solidarisés aux parois latérales (15, 25) de la barquette. 10
9. Emballage (1) selon la revendication 8, dans lequel le flan de couvercle (23) comporte une ligne de prédécoupe (33) correspondant à l'élément (19) sur le côté arrière de l'emballage, destiné à empêcher le basculement arrière de la barquette en présentation, formée dans la partie rectangulaire (7a) formant la paroi proprement dite du couvercle, cette ligne de prédécoupe (33) comprenant une partie de découpe (33a), et une partie d'attache (33c) destinée à permettre le pliage du volet (19a) issu de la partie de découpe, étant destiné à s'appliquer contre une paroi support, par exemple de rayon de vente, de l'emballage. 15 20 25
10. Utilisation d'un emballage (1) de conditionnement d'articles (3), pourvu d'une barquette (5) et d'une coiffe (7) ainsi que d'une ouverture (9) de présentation des articles (3) découverte par déchirure d'une ligne de prédécoupe (13) prévue dans sa paroi de fond, cette ouverture (9) étant configurée pour former une face de présentation des articles, par exemple après rotation de l'emballage, notamment à angle droit de la position normale de conditionnement des articles. 30 35

40

45

50

55

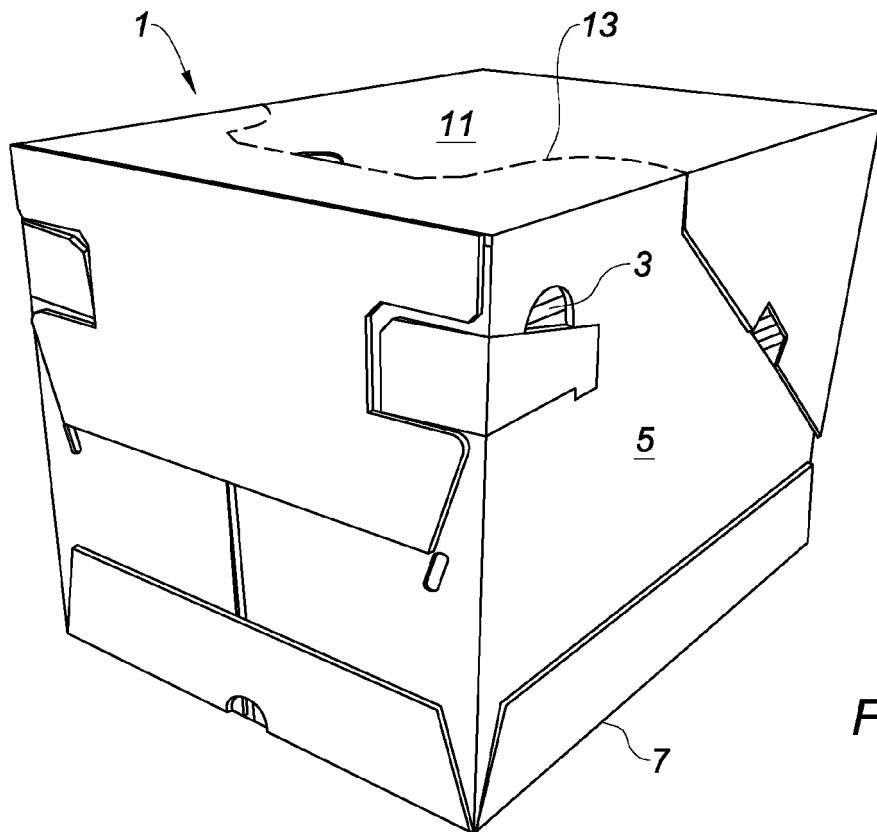


Fig. 1

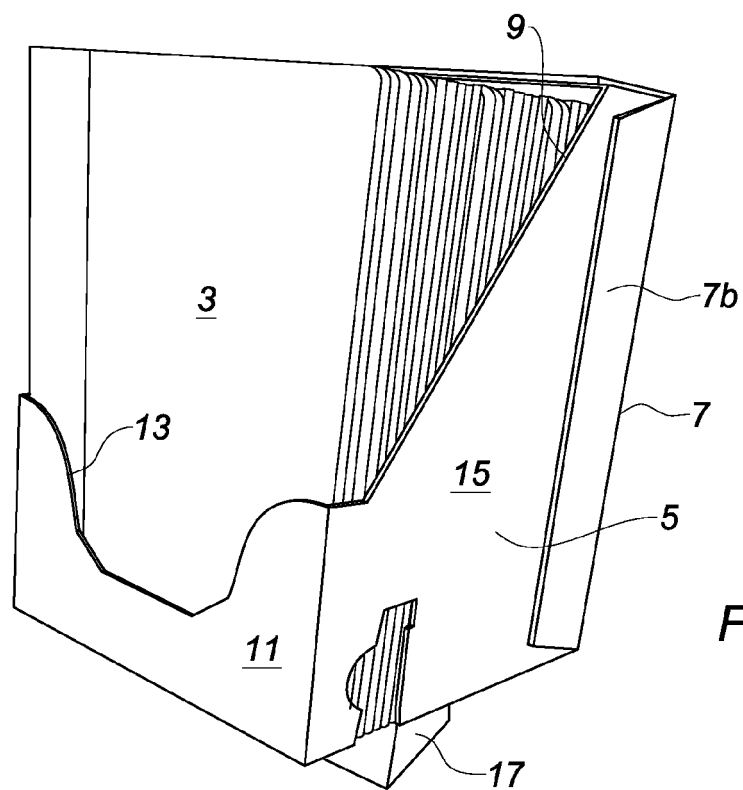


Fig. 2

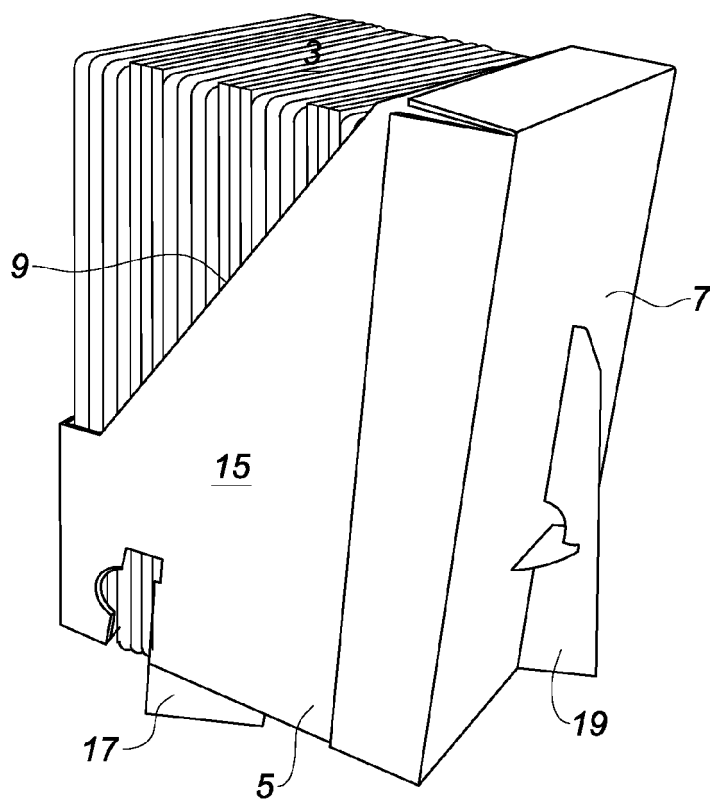


Fig. 3

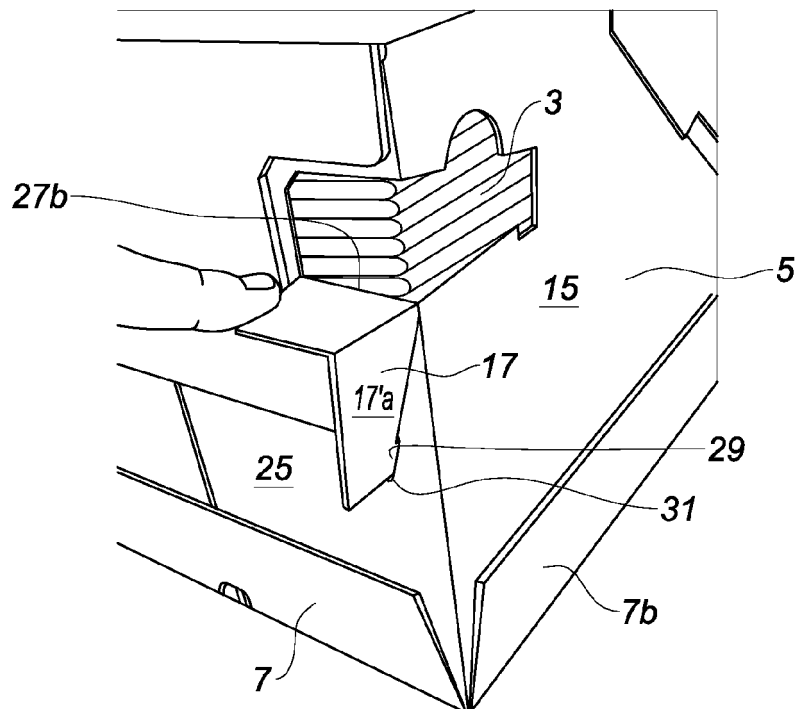


Fig. 4

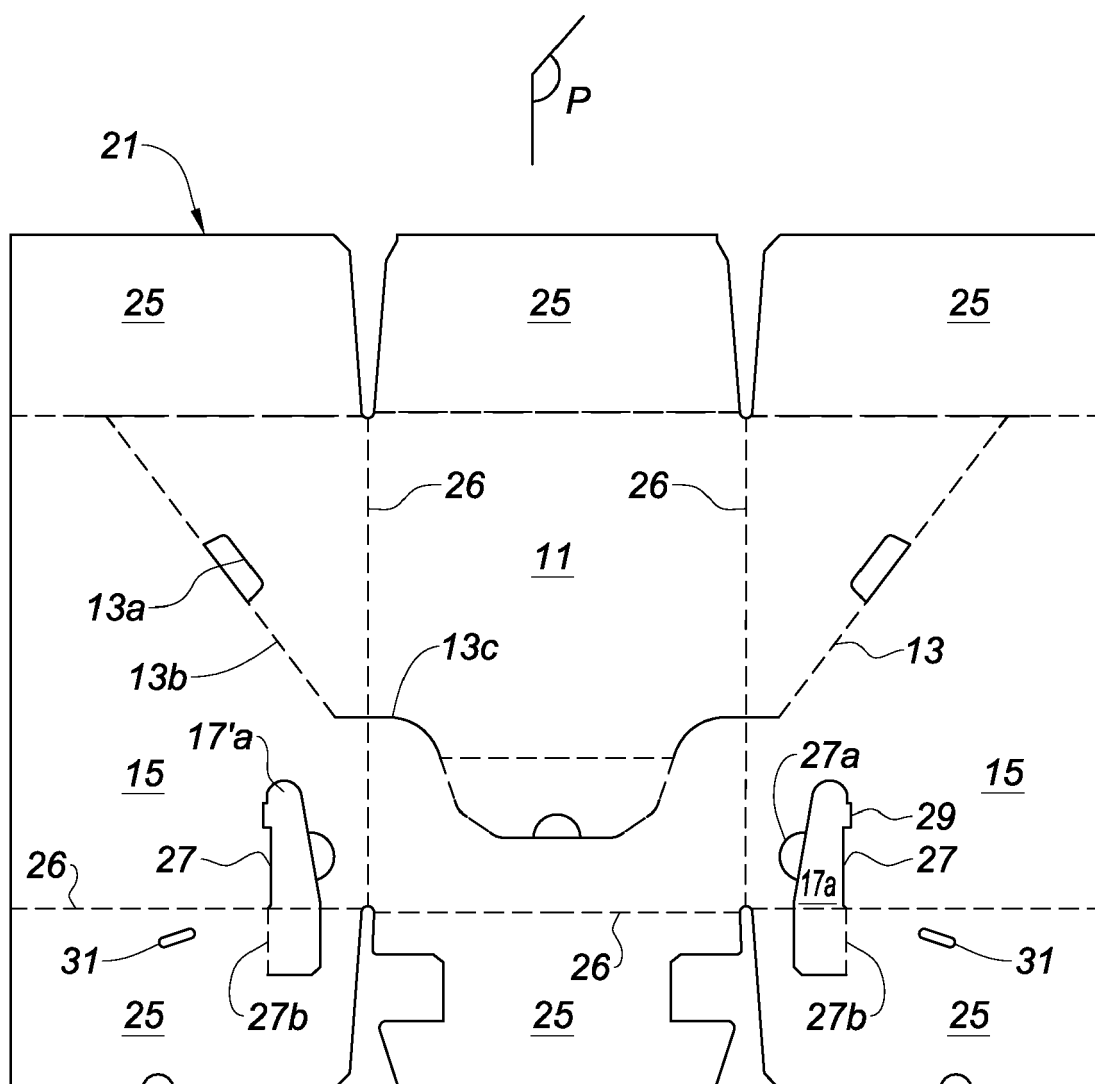


Fig. 5

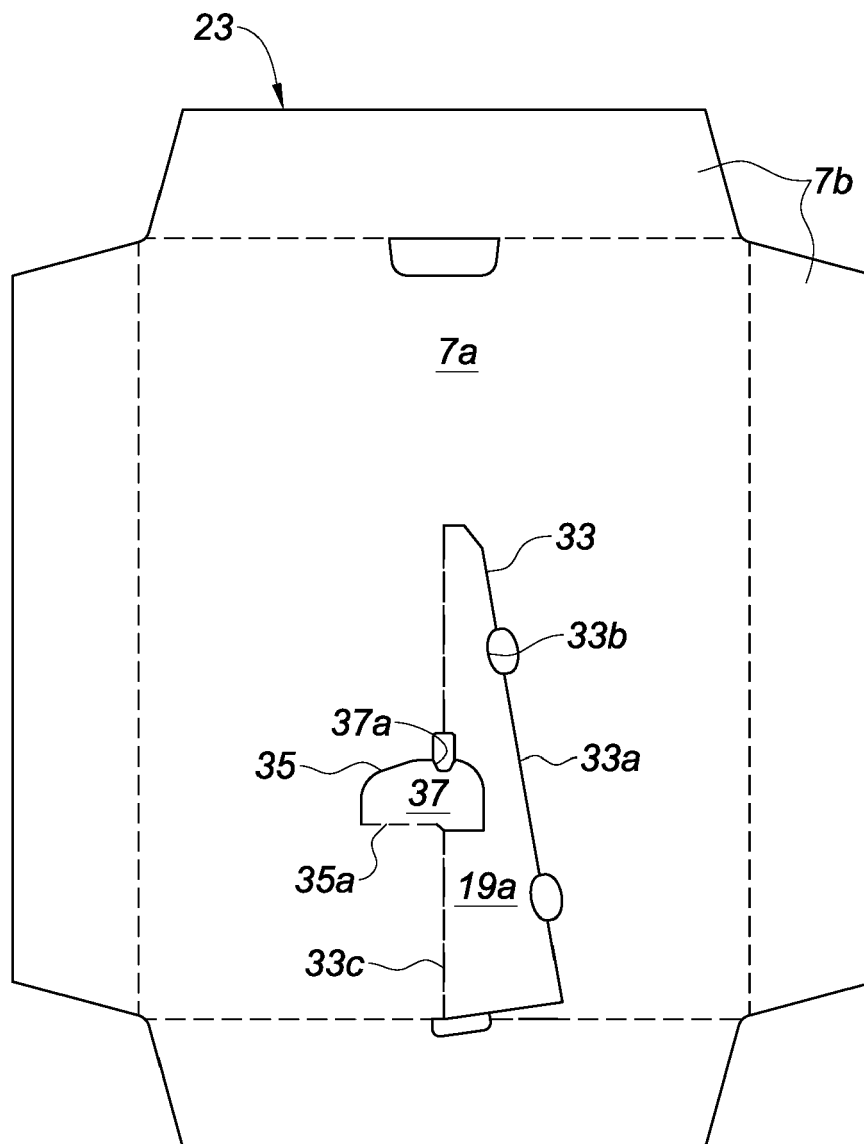


Fig. 6



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 13 17 9649

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	FR 2 818 617 A1 (PAPETERIES D ESPALY [FR]) 28 juin 2002 (2002-06-28)	10	INV.
Y	* page 5, ligne 26 - page 8, ligne 12; figures 1-12 *	1-5	B65D5/68 B65D5/18 B65D5/32 B65D5/52 B65D5/54
Y	FR 1 400 046 A (NOVORATAG A G) 21 mai 1965 (1965-05-21) * page 4, colonne 1, alinéa 8 - colonne 2, alinéa 2; figures 1-10 *	1-5	
Y	FR 2 792 290 A1 (OTOR SA [FR]) 20 octobre 2000 (2000-10-20) * page 16, ligne 18 - page 21, ligne 9; figures 1-25 *	1-4	
Y	CA 474 451 A (SUTHERLAND PAPER CO) 12 juin 1951 (1951-06-12) * page 3, ligne 27 - page 4, ligne 13; figures 1-8 *	1-4	
A	US 5 344 004 A (MEYER STEPHEN T [US]) 6 septembre 1994 (1994-09-06) * figures 1-4 *	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 6 novembre 2013	Examineur Grondin, David
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 13 17 9649

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

06-11-2013

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2818617	A1	28-06-2002	AUCUN	
FR 1400046	A	21-05-1965	AUCUN	
FR 2792290	A1	20-10-2000	FR 2792290 A1	20-10-2000
			ZA 200108995 A	31-10-2002
CA 474451	A	12-06-1951	AUCUN	
US 5344004	A	06-09-1994	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82